

Emplacements réservés

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Bénéficiaire
1	Équipements collectifs : salle polyvalente	Carréfour RD28/RD71	2,2 Ha	commune
2	Aménagements légers de toitures et mise en valeur de l'entrée d'agglomération	Rue du Château	2044 m <sup>2</sup>	commune
3	Mécanisme hydraulique et création d'une liaison piétonne	chemin rural des Platanes	886 m <sup>2</sup>	commune
4	Création d'une liaison piétonne entre le secteur Up et le secteur 1AUp La grande maison	Limite Est du secteur 1AUp La Grande maison	61 m <sup>2</sup>	commune
5	Extension du circuitaire	Circuitaire entrée Est de l'agglomération	873 m <sup>2</sup>	commune
6	Création d'une voie d'accès	Chemin rural de l'Ouche Papillon	311 m <sup>2</sup>	commune
7	Création d'équipements scolaires (écoles, restaurant scolaire...)	Rue Ribaucieu	1,10 Ha	commune

LEGENDE

-  Limites de zones, de secteurs et de sous-secteurs réglementaires.
-  Appellation de zones, de secteurs et de sous-secteurs réglementaires.
-  Emplacement réservé. Le numéro renvoie à la liste des emplacements réservés figurant sur les documents graphiques.
-  Cheminement piétonnier existant ou à créer
-  Tracé indicatif de voie résidentielle à créer dans le cadre de l'aménagement du secteur
-  Amorce indicative de voirie à créer dans le cadre de l'aménagement du secteur
-  Tracé indicatif de liaison piétonne à créer dans le cadre de l'aménagement du secteur.
-  Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer. ( article L.130 - 1 du Code de l'Urbanisme )
-  Plantations à créer et à préserver
-  Espaces boisés à préserver et à mettre en valeur au titre de l'article L.123 - 1,7e du Code de l'Urbanisme.
-  Haies bocagères et alignements d'arbres à préserver et à mettre en valeur au titre de l'article L.123 - 1,7e du Code de l'Urbanisme.
-  Interdiction d'accès
-  Bande d'implantation et de constructions à usage d'habitation
-  Sites archéologiques
-  Zone non oedificandi
-  Edifice classé ou inscrit " Monument Historique " ( périmètre de protection: voir annexe " servitudes " )



A l'intérieur de ce cadre seul le plan n° 3.1.3 au 1/2000e fait foi

C O M M U N E  
DE  
CHATEAUNEUF

Plan Local d'Urbanisme



3.1.1 Document graphique du règlement  
Plan de la partie Nord de la commune  
échelle 1/8000e

P.O.U./P.L.U.	PROJET	PROJET ARRÊTÉ	APPROUVÉ
ELABORATION DU PLAN	Le 28/11/2001	Le 16/03/04	Le 08/07/06

N° pour être annexé à la décision municipale en date du : Le Maire :

ARCHIDEE  
Société d'Urbanisme et d'Architecture  
10 rue de la République - 69001 LYON  
Tél : 04 78 28 28 28  
Fax : 04 78 28 28 29  
Site Web : www.archidee.com